

ASSEMBLÉE NATIONALE

POUR RÉFORMER L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - (N° 906)

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par

M. Mendes, M. Boudié, Mme Bregeon, M. Caure, M. Frébault, M. Gouffier Valente, M. Huyghe,
M. Lescure, Mme Levasseur, M. Mazars, Mme Yadan, Mme Miller et M. Terlier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
